



Renouvellement passeport talent

Par Yasmin

Bonjour,

Je suis actuellement en train de préparer le renouvellement de mon titre de séjour "Passeport Talent". Cependant, à ce jour, je ne remplis pas la condition de rémunération minimale requise pour le renouvellement.

Je suis en cours de négociation avec mon employeur pour obtenir une augmentation salariale, mais pour le moment, rien n'est encore acté. À noter que depuis l'obtention de mon titre de séjour en 2021, je n'ai pas bénéficié d'augmentation de salaire.

J'ai donc deux questions :

Le fait de ne pas avoir été augmenté depuis 2021 peut-il poser un problème lors du renouvellement de mon titre ? Est-ce que le salaire conforme au seuil requis doit être effectif au moment du dépôt du dossier ou est-ce que cela peut attendre jusqu'à la date d'expiration du titre actuel ?

Merci d'avance pour votre aide.